

# Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

## Du 28 août 2015

L'an 2015, le 28 Août à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de VERBIESLES s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame HUBERT MARIE-NOËLLE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit et courriel aux conseillers municipaux le Mercredi 19 Août 2015.

**Présents** : Mme HUBERT MARIE-NOËLLE, Maire, Mmes : BONGARD BRIGITTE, GAUTHIER VIRGINIE, MM : BRICHE PASCAL, DUPREY JEAN MARIE, GRANDJONC RODOLPHE, VERNIER STEPHANE

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : GAUTHIER PHILIPPE à M. DUPREY JEAN MARIE, GRIONI SYLVAIN à Mme GAUTHIER VIRGINIE, HENRY HERVE à Mme HUBERT MARIE-NOËLLE  
Excusé(s) : Mme GRIONI ESTELLE

**A été nommée secrétaire** : M. GRANDJONC RODOLPHE

Le compte-rendu du 17 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité.

### Délibération 1

#### **Retrait de la commune de Liffol le Petit.**

La commune de Liffol le Petit souhaite se retirer du périmètre du SMICTOM Centre, ce retrait entraîne également le retrait au SDEDM.

Le conseil prend acte du retrait de la Commune de Liffol le Petit à compter du 01/01/2015

### Délibération 2

#### **Proposition de fusion des syndicats déchets ménagers et énergie (SDEDM et SDEHM) et projet de périmètre**

Madame le maire fait circuler la plaquette de présentation du projet de fusion des deux syndicats départementaux.

Le projet de fusion des syndicats départementaux d'énergie et de traitement des déchets ménagers a fait l'unanimité auprès de leurs délégués les 23 et 29 juin 2015. En tant qu'adhérente de ces structures la commune est maintenant consultée par Monsieur le Préfet afin qu'elle s'exprime sur le principe de la fusion du SDEHM et du SDEDM ainsi que sur le projet de statuts du syndicat fermé issu de la fusion au 01/01/2016 La Préfecture a diffusé l'arrêté 2048 du 17 juillet document précisant les modalités de cette fusion. Le futur syndicat sera dénommé Syndicat Départemental d'Énergie et de Déchets 52 (SDED52)

Approbation de cette fusion et des futurs statuts à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

### Délibération 3

#### **Concours de pêche AAPPMA la Moutelle du 13/09/2015**

L'association de pêche sollicite une autorisation pour organiser cette manifestation au niveau de l'écluse de Verbiesles. Une buvette est prévue.

Le conseil municipal se positionne favorablement à l'unanimité en faveur de cette manifestation.

### Délibération 4

#### **Autorisation de paiements frais scolaires**

Au titre l'année scolaire 2014-2015 :

Pour la commune de Foulain, 300€ de frais sont demandés pour 1 enfant scolarisé.

Pour la commune de Chamarandes-Choignes, 2 300€ pour 23 enfants scolarisés.

## **Annulation de la délibération 5 du 17 juillet 2015**

Monsieur PERRIN, du Trésor Public, nous a fait part de la nécessité de modifier la délibération

### **DECISION MODIFICATIVE ET VIREMENTS DE CREDIT :**

#### **Annule et remplace la délibération 5 du 17/07/2015**

#### **Délibération 5**

### **VERBIESLES**

**Décision modificative 1**, suite à une mise à jour par le comptable des amortissements et des dotations, il y a lieu d'augmenter la masse budgétaire des chapitres 040 et 042 de 11 441€ (prévu 7600€, corrigé 19 941€) comme suit :

D 023 OS	-11441€
D6811 OS	+11441€
R 28041581 OS	+ 11441€
R 021 OS	-11441€

#### **Délibération 6**

### **Décision modificative 2 :**

Équilibre du budget : Reprise de résultat 2014 incorrecte :

D 023 OS	-117€
R002 R	-117€
D 2318 R	-117€
R 021 OS	-117€

#### **Délibération 7**

### **EAU ET ASSAINISSEMENT**

#### **Décision modificative 1**

Suite à une mise à jour par le comptable des amortissements et des dotations, subventions et reprises, il y a lieu d'augmenter la masse budgétaire des chapitres 040 et 042 de 7485€ et de 2391€ pour les subvention et reprise

D 1391OS	2391€
R 777 OS	2391€
R 021 OS	2391€
D 023 OS	2391€

R 28158 OS	+ 7485E
D 6811 OS	+7485€
D 023 OS	-7485€
R 021 OS	-7485€

#### **Délibération 8**

### **Virements de crédit :**

**1** - pour absence de provision au compte créance éteinte

D61523	-710€
D 6542	+710€

#### **Délibération 9**

**2** - pour insuffisance de provisions (taxes agence de l'eau)

D 615	- 80€
D701249	+ 40€
D706129	+ 40€

## Délibération10

### Programme d'exploitation des coupes 2015/2017

#### Affouage 2015-16

Le programme des affouages pour l'année 2015-2016 seront partagés en 2 fois. Une première partie en automne pour partager les perches sur les coupes 22 et 23, une seconde partie en février 2016 pour les parcelles 22, 23, 24 et 25 pour les houppiers.

L'inscription se fera au cours du mois de septembre.

#### Parcelles dont le passage est demandé ( coupes réglées) 1\*2\*4\*42\*43\*44

Le programme d'exploitation des coupes 2016-2017 portera sur les coupes 42, 43 et 44 au Fays ainsi qu'au bois Millet pour les coupes 1, 2 et 4.

La vente en bloc et sur pied par les soins de l'ONF des parcelles 1\*2\*4 en 2016

Vente sur pied des arbres de futaies affouagères par les soins de l'ONF et délivrance du taillis des parcelles 42\*43\*44 (vente des grumes en 2017)

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité l'exploitation de ces parcelles.

Des coupes de bois seront mises en vente le 06/10/2015 à SEMOUTIERS. La commune confie à l'ONF le soin de déterminer le prix de retrait.

## Délibération 11

### Pavillon de chasse étude des plans en vue du permis de construire

Suite à la consultation des services de l'urbanisme de l'agglomération de Chaumont, qui seront en charge de l'instruction du permis de construire, nous sommes contraints de reprendre les plans initialement déclarés lors des précédents permis.

Un dossier identique aux permis d'origine sera déposé afin d'obtenir l'autorisation de reconstruire. Le conseil donne l'autorisation au maire de faire les démarches nécessaires.

### Information paiements effectués

*EDF 687.06€ \* AGGLO compens 05 2915€-et 06 2915€\* 530.03€\* GEDA  
JUILLET 196.95 + 689.278€\* COFOR 197€ Paie élus 07 883.23/08-883.23€\* GUILLAUME  
1326€\* Déneigement 676€\* PNEUS LEGROS 198€\*-FOURNITURES 14/7 : 307.9€+ Morel  
106€\* SMICTOM 2°AC 9834€\*  
EAU et ASSAINISSEMENT  
PERARD 1452€*

### Questions et informations diverses

## Délibération 12

Le Conseil Départemental a transmis la proposition de **convention pour l'assistance technique** départementale pour la voirie et l'aménagement du territoire. La commune a la possibilité de prolonger la convention pour l'année 2016 pour un montant de 498.74€. Le Conseil autorise Madame le maire à signer la convention ainsi que l'avenant portant

modification permettant la collaboration du CAUE sur les projets d'aménagement de voirie qui le justifient.

Le maire propose de prolonger cette convention, le service rendu par le Conseil Départemental étant très utile. Le conseil accepte à l'unanimité.

Le cabinet KOLB (géomètre) a transmis par courrier avec AR une information concernant la **modification d'un zonage de protection d'un captage d'eau de Laville aux Bois**. La commune de Verbiesles est concernée au niveau du bois du Fays.

Madame VAISSIERE a adressé un courrier afin de signaler des nuisances sonores liées à **l'utilisation de la salle des jeunes**. Madame le maire a rappelé aux jeunes les règles à respecter pour un bon voisinage.

**Le relevé des compteurs** électriques se fera le 14 septembre 2015 par ERDF.

**L'entretien du château d'eau** se fera le samedi 10 octobre après-midi. La population sera avertie de **la coupure d'eau**.

La visite pour le contrôle de **conformité du chapiteau** est commandée.

Il est rappelé que **l'utilisation du chapiteau** par les associations doit se faire dans le cadre de manifestations associatives et non privées. Les particuliers peuvent louer le chapiteau pour un montant de 80€.

**Point sur la fête patronale** : la commission fête et cérémonie s'est réunie lundi 24 août afin de préparer la fête patronale qui aura lieu le week-end du 19 et 20 septembre. Un apéritif sera offert par la municipalité le samedi soir, suivi d'un repas dansant sur réservation (inscription payante).

L'association de chasse de la Combe Saint Galles a fait une demande pour tenir la buvette lors du week-end de la fête.

Le conseil donne un avis favorable à cette demande.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 16 octobre 2015 à 20H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45